Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212200943-20251211-DELIB2025_100-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LANCIEUX
Côtes d'Armor

Date de convocation	Nombre de conseillers
05/12/2025	En exercice : 18
Date d'affichage convocation	Présents : 16
05/12/2025	Procurations : 2
	Votants : 18

VOTE
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onzième jour du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de Mme Delphine BRIAND, Maire.
Présents : Delphine BRIAND, François GRANIER, Sylvie BAGOT, Patrick BRIAND, Laura LECOLLINET, Michel AUSSANT, Michel-Eric EHRLICH, Marie-Hélène JANIN, Josy LE SAUX, Caroline PARIS de BOLLARDIERE, Catherine GOUILLOU, Christian ROMONT, Thierry CHAPLAIN, Anne-Sophie CHALMEL, Françoise CHAPLET, Marianne DAIGNAN.
Représentés : David LY SUNNARAM donne procuration à Laura LECOLLINET, François JEUDY donne procuration à Marianne DAIGNAN.
Secrétaire : Michel AUSSANT

Délibération n° 2025-100

Budget Assainissement – Décision Modificative n° 1

Mme Laura LECOLLINET propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante du budget Assainissement 2025 comme suit, afin de procéder à l'intégration de frais d'études en travaux pour le marché Réhabilitation Réseaux EU Ville Morel et La Touche :

DEPENSES INVESTISSEMENT			
CHAPITRE/ARTICLE	**BP 2025**	**DM**	**TOTAL BP+DM**
CHAP 041- Opérations Patrimoniales **Article 212- Agencements et aménagements de terrains**	0€	+ 15 819.40€	+ 15 819.40€

DEPENSES INVESTISSEMENT			
CHAPITRE/ARTICLE	**BP 2025**	**DM**	**TOTAL BP+DM**
CHAP 041- Opérations Patrimoniales **Article 212- Agencements et aménagements de terrains**	0€	+ 15 819.40€	+ 15 819.40€
RECETTES INVESTISSEMENT			
CHAPITRE/ARTICLE	**BP 2025**	**DM**	**TOTAL BP+DM**
CHAP 041- Opérations Patrimoniales **Article 203- Frais d'études**	0€	+ 15 819.40€	+ 15 819.40€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 1 abstention (Anne-Sophie CHALMEL)

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 sur le budget Assainissement conformément au tableau présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre cette décision modificative budgétaire n°1.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Delphine BRIAND, Maire

Michel AUSSANT, secrétaire

MAIRIE de LANCIEUX 22770 (Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie le 18/12/2025
et de la transmission au représentant de l'Etat le 18/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.